

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	17/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/07/2026

OBJET :

**Acquisition foncière - Emprise de parcelle - Avenue Commandant Dumont -
Rectificatif**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 26/09/2025, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition à l'euro symbolique pour régularisation foncière d'une emprise de la parcelle cadastrale référencée Section AK Numéro 226 sur laquelle avait été aménagé un cheminement piétonnier en bordure de l'Avenue Commandant Dumont auprès des héritiers de la succession de Madame Simone JULLIEN veuve BALDI.

C'est à la suite d'une erreur purement matérielle qu'il a été indiqué dans cette délibération que l'acquisition portait sur l'intégralité de la parcelle AK 226.

Il convient dès lors d'apporter le rectificatif selon lequel l'acquisition ne portera que sur l'emprise de ladite parcelle concernée par la régularisation soit celle constituant l'assiette foncière du cheminement piétonnier.

Cette emprise a fait l'objet d'une division et constitue les nouvelles parcelles cadastrées Section AK Numéros 363 et 367 pour une superficie de 516 m².

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 12 et 16 Juin 2026 :

Article 1 : d'approuver le rectificatif au projet d'acquisition ci-dessus analysé,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition, dont l'acte authentique de vente.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

La Conseillère Municipale Déléguée



Johanna CLERC

Le Secrétaire de Séance



Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le : - 2 JUL 2026

Affiché ou publié le : - 2 JUL 2026

